

Une commune, un projet

CRÉATION D'UN CHEMINEMENT DOUX

Cormatin



LE PORTEUR DE PROJET

Cormatin est une commune de 565 habitants. Elle offre un niveau d'équipements et de services permettant de répondre aux besoins quotidiens de ses habitants et de ceux des communes voisines. Située à 24 km de Sennecey-le-Grand, la commune est membre de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne.

LE PROJET

Afin de favoriser les déplacements doux au sein de la commune, l'équipe municipale de Cormatin a décidé de créer un cheminement doux qui permet de relier, de manière sécurisée, les lotissements au bourg, le long du chemin du Paradis, jouxtant la route de Chapaize.

En effet, ce projet visait à répondre aux problématiques recensées : dangerosité du passage actuel, très étroit (route de Chapaize) et très peu carrossable (Chemin du Paradis), et difficultés d'accès à pieds ou à vélo, au centre bourg pour les habitants des lotissements.

Les travaux réalisés ont porté sur la réfection de la voirie du chemin du Paradis, l'élargissement de 30 cm de la partie située le long de la route de Chapaize et la matérialisation du cheminement piétons par des balises.



Mobilités



LES TRAVAUX :
Juin 2019



COÛT DU PROJET : 16 000 € HT

SUBVENTIONS

Région - Contrat territorial du Chalonnais



CONTACT

Mairie de Cormatin
mairie.de.cormatin@wanadoo.fr
03 85 50 11 74

Témoignage

“ Cet aménagement a permis de limiter l'utilisation de la voiture lors de déplacements à l'intérieur de la commune et de renforcer les interactions entre les lotissements et le centre bourg. ”

CONTACT AU SYNDICAT MIXTE
POUR LES PROJETS DE MOBILITES

Sophie CALVET - Chargée de mission Tourisme et Communication
03 58 93 10 03 - sophiecalvet@paysduchalonnais.fr

SYNDICAT MIXTE
chalonnais
TERRITOIRE DE PROJETS